Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 12 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le douze décembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **4 décembre 2008** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. FRINGUE Mikaël - M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Absents : M. DENNEMONT Jean Daniel - M. THOMAS Sully.

Procuration : M. ESCHYLE Gilles a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – M. BADER Ricardot a donné mandat à M. MONDON René – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. GRONDIN Jacki - M. FERRERE Eric a donné mandat à M. REMY Michel.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Orientations budgétaires 2009
- Service annexe de la régie funéraire

Rappel des données financières 2008 :

Section unique de fonctionnement

- Prévisionnel dépenses : 3 576.20
- Prévisionnel recettes : 3 576.20

MAIRIE DES AVIRONS

Orientations budgétaire 2009

Le Maire rappelle au conseil que la régie funéraire supporte uniquement les dépenses liées au service de fossoyage.

En recettes, la prestation est facturée aux usagers à hauteur de 76.22 €.

Pour l'année 2009 :

▪ Les recettes prévisionnelles sont estimées à 3 800 € (base prestation : environ 40 décès par an + excédent prévisionnel 2008)

▪ Les dépenses à :

» Coût du personnel : 3 400
» Petites fournitures : 400

En 2009, il est proposé au conseil municipal de maintenir le même niveau de prestation qu'en 2008 pour ce service.

Après discussions, le conseil municipal décide **pour 2009** de maintenir, au même niveau qu'en 2008, les prestations du **service de la régie funéraire.**

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS